

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE
DES PRODUITS DU CANADA**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2021

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	4
État de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8 - 21

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu certaines sections des différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les différents rapports annuels seront mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lecture de ces rapports annuels nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces rapports, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada
21 avril 2022

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État de la situation financière
31 décembre 2021

	2021	2020
Actif		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 602 678 \$	12 841 414 \$
Dépôts à terme (note 5 (a))	-	11 000 000
Encaisse affectée (note 3)	765 500	2 381 724
Débiteurs	2 952 024	3 675 865
Frais payés d'avance et dépôts	209 449	1 932 445
	16 529 651	31 831 448
Prêts subventions (note 4)	372 394	338 885
Dépôts à terme (note 5 (b))	20 716 359	14 919 661
Réserve – à la valeur du marché (note 6)	19 522 764	17 097 440
Placements - à la valeur du marché	5 622 900	-
Immobilisations corporelles (note 7)	15 328 142	8 719 010
Actifs incorporels (note 8)	50 000	60 248
	78 142 210 \$	72 966 692 \$
Passif		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 9)	7 220 954 \$	5 883 501 \$
Sommes à payer relatives à la réduction des frais en Ontario (note 12)	-	1 616 224
	7 220 954	7 499 725
Engagements (note 11)		
Éventualités (note 10)		
Avoir des membres		
Non affectés	35 254 850 \$	38 824 769 \$
Investis en immobilisations corporelles et incorporelles	15 378 142	8 779 258
Réserve – affectation interne (note 6)	19 522 764	17 097 440
Réserve relative à la réduction des frais en Ontario (note 10 (b))	765 500	765 500
	70 921 256	65 466 967
	78 142 210 \$	72 966 692 \$

APPROUVÉ PAR LES ADMINISTRATEURS :

 Administrateur
  Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État de l'actif net
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

	Non affecté	Investi en Immobilisations corporelles et incorporelles	Réserve Affectation interne	Réserve relative à la réduction des frais en Ontario	Total 2021	Total 2020
Actif net – au début de l'exercice	38 824 769 \$	8 779 258 \$	17 097 440 \$	765 500	65 466 967 \$	57 043 785 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	6 035 869	(581 580)	-	-	5 454 289	8 423 182
Transfert des montants investis en immobilisations corporelles et incorporelles	(7 180 464)	7 180 464	-	-	-	-
Transfert de la réserve	(2 425 324)	-	2 425 324	-	-	-
Actif net – à la fin de l'exercice	35 254 850 \$	15 378 142 \$	19 522 764 \$	765 500 \$	70 921 256 \$	65 466 967 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État des résultats
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

	2021	2020
Produits	44 205 764 \$	45 552 306 \$
Charges d'exploitation		
Opérations	38 153 394	35 445 685
Générales et d'administration	3 463 899	3 388 802
Communication générale	93 923	99 648
	41 711 216	38 934 135
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	2 494 548	6 618 171
Autres produits		
Revenus de placements	2 471 957	808 097
Revenus d'intérêts	347 411	602 754
Gains non réalisés sur les placements	128 533	390 934
Gain sur la vente de titres négociables	11 840	2 226
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	-	1 000
	2 959 741	1 805 011
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	5 454 289 \$	8 423 182 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

	2021	2020
Trésorerie provenant de (utilisée pour) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	5 454 289 \$	8 423 182 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement de la valeur marchande de la réserve	(128 533)	(390 934)
Amortissement	581 580	484 922
Prêts graciés	56 401	56 880
Gain sur la vente de titres négociables	(11 840)	(2 226)
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	-	(1 000)
	5 951 897	8 570 824
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	723 841	(560 391)
Frais payés d'avance et dépôts	1 722 996	(26 154)
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 337 453	874 598
Sommes à payer relatives à la réduction des frais en l'Ontario	(1 616 224)	1 616 224
	8 119 963	10 475 101
Activités d'investissement		
Réalisation (achat) de dépôts à terme	5 203 302	(11 373 781)
Transfert à la réserve	(1 969 340)	(808 097)
Acquisition d'immobilisations corporelles – nette	(7 180 464)	(215 760)
Acquisition de placements	(5 938 511)	-
	(9 885 013)	(12 397 638)
Activités de financement		
Émission de prêts-subventions	(89 910)	-
	(89 910)	-
Diminution nette de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	(1 854 960)	(1 922 537)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début de l'exercice	15 223 138	17 145 675
Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin de l'exercice	13 368 178 \$	15 223 138 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent:		
Encaisse	12 602 678 \$	2 318 718 \$
Compte épargne	-	10 522 696
Encaisse affectée	765 500	2 381 724
	13 368 178 \$	15 223 138 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

1. Constitution de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada

Le 7 mai 2001, l'Association des producteurs responsables (Product Care Association) (l'« Association ») a été incorporée selon la Loi sur les corporations canadiennes. La nouvelle entité était le résultat de la fusion de « PPC Paint and Product Care Association » avec l'Association des producteurs responsables. Le 7 janvier 2015, la société a demandé une prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a changé son nom pour l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada. L'Association est un organisme sans but lucratif et à ce titre, elle n'est pas sujette aux impôts sur le revenu.

L'Association a pour objet le développement, l'implantation et l'opération de programmes de gestion au Canada ou ailleurs. Les programmes de gestion de produits sont financés par l'industrie et gèrent des programmes qui fournissent un système de collecte aux consommateurs pour des produits dont ils ne veulent plus. Le programme prend alors la responsabilité du recyclage et l'élimination appropriée des déchets. Les produits acceptés par les programmes gérés par l'Association comprennent la peinture, les pesticides, les liquides inflammables et autres produits ménagers dangereux, les produits d'éclairages et les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. L'association gère des programmes pour une partie ou tous ces produits en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur et ultérieurement évalue tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et dans d'autres titres négociables qui sont évalués à leur juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des dépôts à terme, débiteurs et des prêts subventions.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes fournisseurs charges à payer.

Les actifs financiers de l'Association évalués à la juste valeur se composent des placements et de la réserve qui est composées de divers placements dans des fonds communs.

(ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé à l'état des résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

(iii) Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Association les amortit selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui permettent d'amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement annuel sont les suivants :

Bâtiment	25 ans
Équipement de bureau	2 ans
Équipement d'entrepôt	2, 3 et 5 ans

(d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'Association amortit ses actifs incorporels à durée de vie limitée selon la méthode linéaire de sorte qu'ils soient amortis sur leur durée de vie utile. Le taux d'amortissement annuel est le suivant :

Progiciel de gestion intégrée (ERP)	5 ans
-------------------------------------	-------

Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

(e) Dépréciation d'actifs à long terme

L'Association soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus aux services fournis par l'Association sa valeur comptable est dévaluée à sa valeur résiduelle. La direction a déterminé qu'aucune dévaluation n'était nécessaire au cours de l'exercice.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) Constatation des produits

Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres enregistrés dans les provinces qui participent aux programmes de l'Association. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus au fur et à mesure que chacun des membres agents les déclarent et les remettent tels qu'il est exigé dans l'accord entre l'Association et ses membres et qui correspond à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les matériaux visés par le programme ont été vendus par les membres.

Les membres sont tenus de remettre les frais de gestion environnementale (FGE) pour tous les produits vendus à compter de la date de démarrage du programme ou de la date à laquelle le membre a entrepris la vente de produits visés. Si, pour une quelconque raison, un membre omet de déclarer et de verser les FGE associés aux produits vendus, l'Association comptabilisera ces frais comme revenus lorsque ces montants pourront être déterminés par l'Association.

Les produits de placements incluent des produits d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés. Les gains et pertes non réalisés sont présentés à l'état des résultats. Les produits de placements non affectés sont constatés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

(g) Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date du bilan et sur les montants des produits et charges ainsi que la divulgation des éventualités à la date de l'état de la situation financière. Les soldes et les divulgations sujettes à des estimations importantes inclus dans les états financiers comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges à payer, les revenus constatés pour les frais de récupération à recevoir et les engagements pour des produits en mains non traités. La direction est d'avis que les estimations utilisées dans la préparation des états financiers sont prudentes et raisonnables; par contre, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(h) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires de l'Association libellés en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date où les actifs ont été acquis et les passifs encourus. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

3. Encaisse affectée

L'encaisse affectée se compose des montants suivants :

	2021	2020
Campagne de réduction des frais en Ontario (note 12)	- \$	1 616 224 \$
Réserve de réduction des frais en Ontario (note 10 (b))	765 500	765 500
	765 500 \$	2 381 724 \$

4. Prêts subventions

Au cours de l'exercice, l'Association a avancé des fonds sous la forme de prêts subvention à diverses organisations pour le développement d'installations de collecte pour des programmes spécifiques (note 11 (b)). Si le site de collecte commence ses opérations et respecte les différents critères inclus à l'entente relative à l'installation de collecte, l'Association fera grâce des avances de fonds et des intérêts qui s'y rattachent au rythme de 10 % ou 20 % du montant original des avances à chaque anniversaire du commencement des d'opérations de l'installation de collecte. Si le développement de l'installation n'est pas complété, les sommes avancées seront remboursables à l'Association majorées d'un intérêt annuel de 8 %.

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	338 885 \$	395 765 \$
Fonds avancés au cours de l'exercice	89 910	
Prêts graciés au cours de l'exercice	(56 401)	(56 880)
Solde - à la fin de l'exercice	372 394 \$	338 885 \$

5. Dépôts à terme

(a) Court terme

Au 31 décembre 2020, l'Association détenait des dépôts à terme de Néant \$ (2020 - 11 000 000 \$).

(b) Long terme

Au 31 décembre 2021, l'Association détenait des dépôts à terme d'un montant total de 20 716 359 \$ (2020 - 14 919 661 \$), dont les dates d'échéance s'échelonnent du 18 juillet 2024 au 6 décembre 2024 et qui portent intérêts au taux de 1 % à 1,5 % par an, et qui ont été classés comme actifs à long terme.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

6. Réserve

Le fonds de réserve a été établi pour (1) répondre aux risques de responsabilité liés à des dommages à l'environnement et aux risques de responsabilité des dirigeants et administrateurs jusqu'à des niveaux préétablis conjointement avec le programme global d'assurance et (2) pour financer de temps à autre les opérations courantes et les divers projets de l'Association. Le montant établi est une affectation interne et les dépenses de la réserve sont à la discrétion du conseil d'administration. Les transferts du fonds de réserve résultent de résolutions acceptées par le conseil d'administration. Au cours de l'exercice, les transferts au fonds de réserve se sont limités aux revenus gagnés sur les placements inclus dans ce fonds.

Les actifs dans le fonds de réserve se composent d'encaisse et de placements à revenu fixe et des titres de participation et sont gérés de façon indépendante. Tous les produits gagnés sur ces placements sont initialement constatés au fonds non affecté et sont subséquemment transférés au fonds de réserve. Au cours de l'exercice, 2 425 324 \$ ont été transférés du fonds non affecté au fonds de réserve, qui se compose d'un gain non réalisé de 444 144 \$ au 31 décembre 2021, de revenus et de gains sur réalisations de placements de 1 981 180 \$. Au cours de l'exercice précédente, 1 201 257 \$ ont été transférés du fonds de réserve au fonds non affecté, ce qui correspondait à un gain non réalisé de 390 934 \$ au 31 décembre 2020 et à des revenus et gains sur réalisation de 810 323 \$.

7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Net	2020 Net
Terrain	7 659 119 \$	-	7 659 119 \$	3 403 983 \$
Bâtiment	8 168 644	1 231 245	6 937 399	4 964 167
Équipement	3 052 230	2 320 606	731 624	350 860
Équipements de bureau	5 551	5 551	-	-
	18 885 544 \$	3 557 402 \$	15 328 142 \$	8 719 010 \$

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

7. Immobilisations corporelles (suite)

Au cours de l'exercice, l'association a acquis un bâtiment et une parcelle de terrain associée, respectivement pour 2 268 354 \$ et 4 255 136 \$. L'immeuble sera utilisé comme nouveaux bureaux.

Les terrains et les bâtiments sont constitués de deux propriétés dont la propriété légale est détenue par des sociétés en fidéicommiss. L'Association a la propriété effective des propriétés.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 571 332 \$ (2020 – 431 701 \$) d'amortissement.

8. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Net	2020 Net
Progiciel de gestion intégrée (ERP)	754 986 \$	754 986 \$	- \$	10 248 \$
Programme Québec RecycFluo	50 000	-	50 000	50 000
	804 896 \$	754 986 \$	50 000 \$	60 248 \$

Au cours de l'exercice 2012, l'Association a acquis certains actifs incorporels pour 50 000 \$ ayant trait au début du Programme RecycFluo Québec. Les actifs incorporels acquis incluent la marque déposée du Programme et la liste des membres du Programme établie par le précédent gestionnaire du Programme. La direction est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs pour l'exercice 2021.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 10 248 \$ (2020 – 53 221 \$) d'amortissement.

9. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2021	2020
Comptes fournisseurs et charges à payer	7 046 760 \$	5 572 835 \$
Remises gouvernementales	174 194	310 666
	7 220 954 \$	5 883 501 \$

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

10. Éventualités

- a) À compter de l'exercice 2020, conformément au Règlement relatif au recyclage et à la valorisation des produits par les entreprises tel que modifié le 4 novembre 2019, l'Association est tenue de calculer et de comptabiliser certaines pénalités si les objectifs de collecte de produits définis par le Règlement ne sont pas atteints. Les charges à payer comprennent des pénalités réévaluées de 810 354 (2020 - 402 091\$), du fait que le programme n'a pas atteint certains objectifs de collecte de produits au cours de l'exercice. Ces pénalités sont payables au Fonds vert du Québec cinq ans après l'année où elles ont été encourues et peuvent être compensées au cours des cinq années suivantes si le programme dépasse les objectifs de collecte. L'estimation des pénalités encourues au cours de chaque exercice financier est la suivante

2020	402 091 \$
2021	408 263 \$
	<u>810 354 \$</u>

- b) Conformément à l'addenda de transfert de fonds excédentaires (note 12), l'Association a établi un fonds de réserve affecté de 765 500 \$ (2020 – 765 500 \$) à même les actifs existants de l'Association, excluant les fonds excédentaires reçus dans le cadre de la campagne de réduction des frais. Le fonds de réserve affecté a été attribué aux catégories de produits de programmes suivants :

Peinture et revêtements	673 700 \$
Pesticides	15 000
Solvants	61 700
Engrais	15 100
	<u>765 500 \$</u>

Le but du fonds de réserve affecté est de couvrir certaines dépenses qui pourraient être facturées par Stewardship Ontario si la transition du programme DMDS vers la responsabilité individuelle des producteurs devait se faire à une date ultérieure au 30 septembre 2021. Dans le cas où le financement du fonds de réserve affecté est insuffisant pour couvrir les dépenses pendant le retard de transition, l'Association est tenue de financer toute dépense excédant le fonds de réserve affecté à même ses propres actifs. À la date du rapport de l'auditeur indépendant, alors que la transition du programme DMDS est en cours, il est impossible de déterminer si l'Association devra financer des dépenses, que ce soit jusqu'au montant du fonds de réserve affecté ou au-delà de celui-ci.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

11. Engagements

(a) L'Association a un bail pour les bureaux du Québec qui vient à échéance le 31 mai 2024.

L'Association a un bail pour les bureaux de l'Ontario qui vient à échéance le 29 février 2024.

Les versements annuels pour les locaux occupés par l'Association et pour d'autres contrats de location-exploitation sont les suivants :

2022	105 541 \$
2023	106 198
2024	<u>30 909</u>
	<u>242 648 \$</u>

(b) Ces dernières années, le conseil d'administration de l'Association a approuvé la mise à disposition de fonds pouvant atteindre 2 235 000 \$ afin d'être utilisés pour le développement d'installations de collecte pour certains programmes. Ces fonds seront distribués à la discrétion de l'Association aux organismes s'étant qualifiés dans le cadre d'un processus de mise en candidatures. Au 31 décembre 2021, 653 242 \$ de prêts ont été déboursés de la réserve de fonds disponibles (note 4) et 280 848 \$ prêts ont été annulés.

(c) Au cours de l'année, le conseil d'administration de l'Association a adopté une résolution visant à mettre à la disposition des sites de collecte participant au programme de gestion des résidus domestiques dangereux de la Saskatchewan des fonds d'investissement pouvant atteindre 1 000 000 \$. Les modalités de versement de ces fonds n'ont pas été déterminées par l'Association à la date du rapport de l'auditeur indépendant.

(d) À la fin de l'exercice, l'Association disposait de produits non traités dont les coûts estimatifs pour la transformation, le transport et le recyclage seront de 1 191 111\$ (2020 - 1 406 710 \$) en 2022.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

12. Campagne de réduction des frais en Ontario

Le 24 juin 2020, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« l'Office ») a approuvé l'addenda sur le transfert des fonds excédentaires qui, entre autres, prévoyait le transfert des fonds excédentaires provenant de l'ancien programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux ("DMDS") aux intendants ou aux membres du programme. Le 8 juillet 2020, l'Association a conclu un accord avec Stewardship Ontario ("SO") pour distribuer les fonds excédentaires du programme DMDS aux membres du programme Ontario PaintRecycle et du programme Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers (les « programmes »). En vertu de l'entente, l'Association a reçu des fonds excédentaires totalisant 16 366 500 \$, dont 14 586 000 \$ devant être distribués aux membres du programme Ontario PaintRecycle et 1 780 500 \$ devant être distribués aux membres du programme Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers avant le 30 juin 2021. En vertu de l'entente, les membres admissibles des programmes ont le droit de recevoir une réduction des frais de gestion environnemental (" FGE ") à partir des fonds excédentaires qui auraient autrement été payables par les membres lorsqu'ils déclarent des FGE, conformément au barème de réduction des frais établi et convenu par l'Association et SO. Les montants résiduels à être distribués aux membres en date du 31 décembre 2020 étaient de 801 158\$ pour le programme de recyclage de la peinture et de 815 066\$ pour le programme des pesticides, solvants et fertilisants. En 2021, l'Association a continué à distribuer les fonds de SO aux membres. Pour tout reliquat de fonds reliés à la peinture, aux pesticides, aux solvants et aux fertilisants, des remboursements en espèces de 827 599 \$ ont été émis aux membres au cours de l'année.

Après la distribution finale des fonds de SO reliés au programme des solvants, le conseil d'administration a approuvé une prolongation de la campagne de réduction des frais. Cette prolongation est financée par l'excédent accumulé généré par le programme des solvants de l'Association qui a été utilisé pour réduire les dettes des membres de la FHE. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la campagne prolongée de réduction des frais a entraîné une diminution des revenus des FGE de 235 576 \$.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

13. Instruments financiers

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de la situation financière, soit au 31 décembre 2021.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux débiteurs et aux prêts subventions. La trésorerie est détenue dans des institutions financières importantes. Les concentrations du risque de crédit ayant trait aux débiteurs sont limitées étant donné le nombre élevé de clients. Les concentrations du risque de crédit au niveau des prêts subventions sont limitées dans la mesure où une installation de collecte qui a reçu un prêt subvention ne devienne pas opérationnelle et que le prêt devienne remboursable à l'Association (note 4). L'Association a des processus d'évaluation et de contrôle en place et radie les comptes lorsqu'elle détermine qu'il est impossible de les percevoir. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association n'est pas exposée à ce risque étant donné le niveau élevé de son fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque du marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

13. Instruments financiers (suite)

(d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans la réserve (note 6), l'Association détient des placements libellés en dollars US. À ce titre, ces placements sont exposés aux fluctuations des devises.

Certains actifs et passifs libellés en devises étrangères sont exposés au risque de fluctuation des taux de change. Au 31 décembre 2021, l'encaisse et des débiteurs de 541 242 \$ US et 97 818 \$ US (2020 - 531 115 \$ US et 100 580 \$ US) respectivement ont été convertis en dollars canadiens et des comptes fournisseurs et charges à payer de 50 879 \$ US (2020 - 20 035 \$ US) ont été convertis en dollars Canadiens. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(f) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en regard de ses placements inclus dans sa réserve. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

14. Organisation contrôlée

L'Association contrôle PCA Product Stewardship Inc. (PCA PSI) puisqu'elle est son seul membre et a le droit de nommer la majorité de ses membres du conseil d'administration. L'association et PCA PSI ont certains membres de leur conseil d'administration en Commun.

PCA PSI a été créée pour développer et gérer des programmes aux États-Unis qui permettent aux membres de facilement satisfaire la réglementation des états quant au traitement en fin de vie utile d'une variété de produits fabriqués et vendus dans l'industrie. PCA PSI gère actuellement le programme State LightRecycle de l'état de Washington.

PCA PSI n'a pas été consolidé dans les états financiers de l'Association. Les états financiers de PCA PSI sont préparés en conformité avec le FASB ASC 958, entités sans but lucratif des normes comptables des États-Unis. Le sommaire de l'information financière au 31 décembre 2021 a été tiré des états financiers non audités tels qu'ils ont été préparés par la direction et sont convertis en dollars canadiens en utilisant la méthode du taux courant.

PCA PSI

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	(Non audité)	
Situation financière		
Actif total	2 413 993 \$	1 976 432 \$
Passif total	115 943	79 347
Avoir net	2 298 050	1 897 085
	2 413 993 \$	1 976 432 \$
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	(Non audité)	
Résultats		
Revenus totaux	1 506 927 \$	1 758 482 \$
Total des charges	1 102 530	1 253 263
Excédent des revenus	404 397 \$	505 219 \$
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	(Non audité)	
Flux de trésorerie		
Trésorerie provenant des activités de fonctionnement et augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	560 965 \$	320 907 \$

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

15. Transaction avec des parties liées

L'Association est liée avec à PCA PSI (note 14). Vous trouverez ci-dessous un sommaire des transactions et soldes entre parties liées.

Un montant de 18 814 \$ à recevoir de PCA PSI (9 953 \$ en 2019) est inclus dans les débiteurs. Ces montants ne sont pas garantis, il ne porte pas intérêts et seront encaissés au cours de l'exercice 2022.

L'Association a facturé un montant de 88 360 \$ (110 622 \$ en 2019) à PCA PSI pour des frais d'administration.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

16. Impacts de la Covid-19

En mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a classifié l'épidémie de la COVID-19 comme une urgence de santé publique. Cette pandémie a engendré une incertitude économique accrue qui a conduit à la volatilité des marchés internationaux et a perturbé les opérations commerciales dans le monde entier. La principale source de revenus de l'Association repose sur les frais de gestion environnementale perçus par les membres lors de la vente de produits des programmes approuvés, ces revenus sont tributaires des activités commerciales courantes des membres. De plus, les dépenses de fonctionnement de l'Association sont largement compromises par les coûts de collecte, de transport et de traitement des produits des programmes, ces derniers étant retournés à l'Association pour être recyclés et éliminés de manière responsable. Au cours de l'exercice, l'Association a continué de percevoir les revenus provenant des frais de gestion environnemental facturés à ses membres. L'Association a connu des perturbations dans ses activités de collecte et de traitement dans certaines provinces à divers moments au cours de l'exercice en raison des restrictions régionales liées à la COVID-19. A la date du rapport des auditeurs indépendants, l'Association n'a pas été en mesure de déterminer l'impact de la pandémie sur ses revenus, ses dépenses et ses opérations futures.